



COMMUNE D'AVRANCHES

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

LE VAL-SAINT-PERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

Juin 2013

Dossier d'approbation

1/5300

**AC2 - Servitude de protection
des sites et monuments naturels**

- Baie du Mont-Saint-Michel - Baie du Mont-Saint-Michel DPM (sites classés)

EL9 - Servitudes de passage des piétons sur le littoral

- Sentier ouvert au titre de la servitude

**EL11 - Servitudes relatives aux voies express
et aux déviations d'agglomérations**

- Interdiction d'accès à la N 175

**PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant
la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques**

- Zone de protection radioélectrique (R5) de 1500 m

**PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection
contre les obstacles des centres d'émission de réception exploités par l'Etat**

- Zone de protection radioélectrique (R4) de 2000 m
- Faisceaux hertzien: Saint-Senier - Le Mont-Saint-Michel
- Saint-Senier - Pontorson

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

- Voie ferrée Lison/Lamballe

T5 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulaire aérienne

Servitude de dégagement

- Aérodrome Avranches - Le Val-Saint-Père